



## COMMUNE DE MÉZIÈRES (FR)

---

### Procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2022

Assemblée convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle n°48 du 02.12.2022, l'envoi d'une convocation « tout-ménage », l'affichage au pilier public de chaque village et sur le site internet de la Commune.

Séance présidée par M. Jean-Claude Raemy, Syndic.

Membres du Conseil communal : Daniel Droux, Eric Girardin, Silvio Keller, Marie-Claude Maillat Jobin, Jean-Marc Oberson

Membre du Conseil excusé : Paul Majcherczyk

Scrutateurs : Gaston Richoz et Alexandre Gremaud

Les personnes ayant le droit de vote lèvent la main.

Présents/tes : 55 citoyennes et citoyens à 19h30 au Bicubic à Romont.

4 personnes n'ont pas le droit de vote.

### Tractanda

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 23 mai 2022 (*il ne sera pas lu. Il pourra être consulté sur le site internet ainsi qu'au secrétariat communal, art 13 al. 2a RELCo.*)
2. Présentation du budget de fonctionnement 2023
  - 2.1. Rapport de la Commission financière
  - 2.2. Approbation du budget de fonctionnement
3. Présentation du budget des investissements 2023
  - 3.1. Aménagement fontaine rte de l'Eglise Mézières
  - 3.2. Aménagement salle étage bâtiment communal
  - 3.3. Analyse globale du bâtiment école Mézières
  - 3.4. Réfection et création de 2 zones d'évitement route de Villaraboud
  - 3.5. Renouvellement réseau d'eau Mézières – 1<sup>ère</sup> étape
  - 3.6. Plateforme recharge cartes poubelles par internet
  - 3.7. Rapport de la Commission financière
  - 3.8. Vote final de chaque investissement
4. Baisse des coefficients d'impôt
  - 4.1. Baisse du taux d'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 0.93 à 0.85
  - 4.2. Baisse de la contribution immobilière de 2.5 ‰ à 2 ‰
  - 4.3. Rapport de la Commission financière
  - 4.4. Vote
5. Cession de l'art. 327 RF à la Commune de Siviriez suite à son remaniement parcellaire
6. Approbation des nouveaux statuts de l'Association Glâne Région - AGR
7. Informations du Conseil communal
  - Présentation du nouveau site internet et de l'application communale
  - Autres
8. Divers

À 19h30, M. Jean-Claude Raemy, Syndic, ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue. Il rappelle le mode de convocation selon l'art. 12 alinéa 1 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes et précise que l'assemblée sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du PV.

Il nomme 2 scrutateurs : MM Gaston Richoz et Alexandre Gremaud.

Après lecture de l'ordre du jour, il demande si celui-ci appelle des questions. Cela n'est pas le cas, cette assemblée peut valablement délibérer.

### 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 23 mai 2022

Le procès-verbal a été placé sur le site internet de la commune et mis à disposition au secrétariat communal, raison pour laquelle il n'est pas lu.

Il ne suscite ni remarque ni question.

**Son approbation est soumise à l'assemblée.**

---

**Au vote à main levée, le PV est accepté.**

**Oui : 55      Non : 0      Abstention : 0**

---

### 2. Présentation du budget de fonctionnement 2023

**La parole est donnée à M. Eric Girardin.**

Ce budget de fonctionnement intègre déjà les effets de l'augmentation des prix sur l'énergie et de l'inflation notamment. Il y a aussi quelques ajustements par rapport à MCH2 comme les répartitions au niveau des salaires du personnel au niveau de l'édilité ou de la déchetterie, car les imputations internes ne sont plus possibles. Autrement, ce budget est relativement similaire à l'an dernier par rapport à ces charges.

	CHAPITRE	BUDGET 2023		BUDGET 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits
0	Administration	497'995.65	40'815.00	485'567.55	34'743.55
1	Ordre public	122'298.82	48'228.50	77'299.05	38'000.00
2	Enseignement et formation	1'690'716.08	206'074.20	1'511'563.35	185'550.00
3	Culture, sport et loisirs	264'684.04	16'200.00	231'924.17	16'200.00
4	Santé	545'921.45	10'000.00	506'938.35	9'500.00
5	Prévoyance sociale	498'339.07	1'200.00	498'940.50	1'200.00
6	Trafic et télécommunications	331'341.25	12'750.50	392'523.05	26'039.05
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	562'124.51			
8	Economie	19'004.55	300.00		
9	Finances et impôts	52'780.00	3'763'340.73	96'618.95	3'583'608.05
	<b>Récapitulatif</b>	<b>4'585'205.42</b>	<b>4'602'992.93</b>		
	<b>Excédent de charges</b>	<b>17'787.51</b>			

#### Administration

Salaires du personnel communal (finances) +20'400.-

Salaires du personnel communal (administration) +6'000.-

Amortissements du bâtiment administratif -20'000.-

On va devoir remplacer la caissière qui s'occupe de l'encaissement des impôts qui a démissionné au 31 décembre 2022 et on a mis au budget un 20% supplémentaire au cas où nous en aurions besoin au réengagement du successeur.

Au niveau de l'informatique, il y a quelques modifications de la répartition, mais les dépenses totales n'ont pas évoluées.

L'amortissement du bâtiment administratif est consécutif à cette réévaluation du patrimoine administratif.

### **Ordre et sécurité publics, défense**

Association à Buts Multiples de la Glâne - ABMG +11'000.-

Secours sud fribourgeois +22'300.-

L'Association à Buts Multiples de la Glâne, charge liée, va occasionner Frs. 11'000.- de charge supplémentaires. C'est Frs. 3'000.- pour le service des curatelles et Frs. 9'300.- pour le fonctionnement.

Le Secours sud fribourgeois : à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 sont inclus les pompiers et les ambulances, sur la base des statuts que vous avez votés l'an dernier. À ce titre-là, le produit de la taxe d'exemption, soit Frs. 43'000.-, est entièrement reversé à l'association intercommunale. Et la différence sera payée par les communes au prorata du nombre d'habitants, soit environ Frs. 16.- / habitant pour les pompiers et environ Frs. 14.50 / habitant pour les ambulances.

### **Formation**

Part aux dépenses cantonales primaire II (3H-8H) +17'000.-

Part aux dépenses du cercle scolaire +24'000.-

Participation au Cycle d'Orientation de la Glâne +28'000.-

Bâtiment scolaire +35'000.-

Accueil extrascolaire +17'000.-

Effets visibles de l'augmentation des prix, notamment de l'énergie.

Il y a Frs. 100'000.- qui vont pour le fonctionnement du cercle scolaire et Frs. 37'000.- pour la location des bâtiments.

Au niveau du CO, la participation augmente aussi de Frs. 28'000.-, dont Frs. 8'000.- pour les frais financiers.

Et le bâtiment scolaire communal augmente de Frs. 14'000.- pour le personnel, de Frs. 4'000.- pour les frais de chauffage et Frs. 13'000.- d'amortissement.

Au niveau de l'accueil extrascolaire, Frs. 17'000.- d'augmentation dont Frs. 11'000.- de salaire.

### **Culture, sport et loisirs**

Bibliothèque intercommunale +10'700.-

Frais financiers du Bicubic +42'000.-

Frais financiers centre piscine -20'000.-

La bibliothèque intercommunale est une charge liée supplémentaire.

Le Cycle d'orientation doit également réévaluer ses amortissements suite à MCH2. Il y a aussi des modifications contractuelles au niveau des emprunts qui aboutissent à cette différence de charge.

### **Santé**

Participation homes médicalisés régionaux +14'000.-

Participation soins à domicile et aide familiale +14'000.-

Les frais de personnels, de chauffage et d'électricité sont à la hausse.

### **Prévoyance sociale**

Participation association régionale petite enfance +8'000.-

### **Trafic et télécommunications**

Salaire du personnel communal -12'000.-

Amortissements (routes et machines) -30'000.-

Quelques modifications de répartitions par rapport à l'an dernier.

Les salaires baissent, mais vous verrez dans les chapitres suivants que les coûts du personnel vont augmenter. C'est un transfert d'un compte à l'autre.

## Protection de l'environnement et aménagement du territoire

### Approvisionnement en eau

Amortissements +11'000.-

### Traitement des eaux usées

Peu de changement par rapport à l'année passée.

### Gestion des déchets

Salaires du personnel communal +12'000

Ristourne pour les couches enfants -6'000.-

On retrouve les Frs. 12'000.- qu'on avait en moins avant.

### Economie publique

Pas de commentaire.

### Finances et impôts

#### Sous-chapitre Impôts

Pertes sur créances -30'000.-

Impôts personnes physiques (Revenu + fortune) +140'000.-

Contribution immobilière -50'000.-

Péréquation -31'000.-

Les impôts sur les personnes physiques ont été calculés avec la baisse d'impôt.

La contribution immobilière inclue également la baisse d'impôt.

On va toucher Frs. 31'000.- de moins des communes riches du canton.

### Chapitre total

Eau, énergie bâtiments (Patrimoine financier) +5'000.-

Réserve de réévaluation (Patrimoine administratif) +110'000.-

Revenus des locations (Patrimoine administratif) +18'000.-

Le revenu des locations, c'est la location de la crèche et du 1<sup>er</sup> étage à Berlens.

### Conclusion

Vous avez reconnu les quelques modifications réglementaires qu'il y a dans ce budget et on voit déjà les effets des corrections à la hausse des coûts notamment sur les charges liées. Mais notre commune est encore capable d'équilibrer ce budget.

### Questions ou remarques

Il n'y a pas de questions.

## 2.1 Rapport de la Commission financière

### La parole est donnée à M. Denis Davet, Président.

La Commission Financière émet le présent rapport pour l'assemblée communale du 12 décembre 2022 sur la base des documents et informations fournis par le Conseil communal.

Le budget de fonctionnement 2023 dégage un excédent de produit de CHF 17'787.51 pour un total de charges de CHF 4'585'205,42 et un total de produits de CHF 4'602'992,93.

#### Commentaires

En comparaison avec le budget 2022, nous notons une augmentation des charges de CHF 245'000.00, imputable principalement aux charges liées des chapitres formation, culture-sport-loisirs et santé. Dans le même temps, en tenant compte des excellents résultats des derniers exercices comptables, les produits ont pu être réévalués afin de garantir l'équilibre, ceci tout en modifiant les coefficients d'impôts à la baisse.

La Commission financière recommande donc à l'assemblée communale d'approuver le budget de fonctionnement 2023 de la commune de Mézières.

## 2.2 Approbation du budget de fonctionnement 2023

M. le Syndic soumet le budget de fonctionnement au vote.

---

**Au vote à main levée, le budget de fonctionnement 2023 est accepté.**

**Oui : 55      Non : 0      Abstention : 0**

---

M. le Syndic remercie M. Girardin et la caissière pour l'excellent travail.

## 3. Présentation du budget des investissements 2023

**Présentation par M. Eric Girardin**

	CHARGES	PRODUITS
<b>ADMINISTRATION</b>		
Site internet (report)	17'153.00	
Aménagement fontaine route de l'Eglise à Mézières	25'000.00	
Aménagement salle étage bâtiment communal	46'000.00	
Analyse globale bâtiment école Mézières	35'000.00	
<b>CULTURE, SPORT ET LOISIRS</b>		
Aménagement fontaine et place de jeu Berlens (report)	70'000.00	
<b>TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>		
Elargissement accès bâtiment communal (report)	20'000.00	
Nouvelle route Parqueterie (report)	35'000.00	
Eclairage public / remplacement luminaires (report)	84'009.00	
Réfection et création de 2 zones d'évitement rte de Villaraboud	179'300.00	
<b>APPROVISIONNEMENT EN EAU</b>		
Renouvellement réseau d'eau Mézières – 1 <sup>ère</sup> étape	476'000.00	
Taxes de raccordement de ménages privés		4'000.00
<b>TRAITEMENT DES EAUX USÉES</b>		
Taxes de raccordement de ménages privés		5'750.00
<b>GESTION DES DÉCHETS</b>		
Plateforme recharge cartes poubelles par internet	30'000.00	
<b>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b>		
Plan d'aménagement local (report)	18'599.40	
Frais mensuration cadastrale (report)	12'100.00	
REN Cadastre RC sud Mézières (report)	5'000.00	
<b>Récapitulatif</b>	<b>1'053'161.40</b>	<b>9'750.00</b>
<b>Excédent de charges</b>	<b>1'043'411.40</b>	

### 3.1 Aménagement fontaine rte de l'Eglise Mézières

*Financement : liquidités*

**La parole est donnée à Mme Marie-Claude Maillat Jobin.**

La Commune est propriétaire de la fontaine qui se trouve à l'entrée de Mézières au carrefour de la boulangerie. Cette fontaine est en ciment. Elle est cassée et il y a un trou dessous.

À l'entrée du village, il n'y a pas de zone un petit peu sympathique.

Proposition de remplacer ce bassin et d'installer un banc. Ce n'est pas une grande place, mais il y a pas mal de promeneurs ou de cyclistes qui s'arrêtent pour remplir leur gourde. Cela rendrait ce centre du village un petit peu plus accueillant.

### Questions ou remarques

**M. Gaston Richoz** : La fontaine reste ?

**Mme Marie-Claude Maillat Jobin** : On n'a plus besoin d'un aussi grand abreuvoir. On le remplacerait par un autre bassin.

### 3.2 Aménagement salle étage bâtiment communal

#### *Financement : liquidités*

**La parole est donnée à Mme Marie-Claude Maillat Jobin.**

La salle était utilisée pour une classe d'école primaire qui a été déplacée dans le bâtiment scolaire. Elle est encore utilisée par les élèves le vendredi pour de la rythmique. Sinon, il n'y a plus d'usage scolaire.

C'est une salle d'une belle surface. Il y a déjà un petit local de service-cuisinette qui est installé.

Proposition d'aménager cette salle pour l'utiliser comme salle communale ou éventuellement à d'autres affectations selon les demandes des citoyens.

Comme c'est un bâtiment communal, on est obligé de permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. On a demandé des offres pour un monte-personnes.

On a également l'adaptation de la maçonnerie et de l'escalier pour installer cet engin. Il est prévu d'acheter du mobilier, de revoir l'équipement lumières et informatiques et quelques travaux de peinture.

Le monte-personne coûte déjà environ Frs. 30'000.-.

### Questions ou remarques

**M. Alexandre Gremaud** : Cette infrastructure pour la mobilité réduite est subventionnée ?

**Mme Marie-Claude Maillat Jobin** : Pour des privés oui, mais pas pour les collectivités.

**M. Jean-François Bard** : Cette salle serait utilisée pour des assemblées communales ou autres ? Combien de personnes peut-on mettre là-bas ?

**Mme Marie-Claude Maillat Jobin** : Environ 100 personnes.

**M. Lionel Dumas** : Est-ce qu'elle sera aussi disponible à la location ?

**M. le Syndic** : Oui, elle sera aussi mise à disposition pour les locations. Si on ne reçoit pas l'autorisation pour la cabane forestière, cette salle permettra aux gens de notre commune d'en profiter.

### 3.3 Analyse globale du bâtiment école Mézières

#### *Financement : liquidités*

**La parole est donnée à Mme Marie-Claude Maillat Jobin.**

L'école primaire de Mézières sera fermée à la rentrée 2024 ou à voir.

Il serait bien déjà d'analyser le bâtiment, de faire déjà certains sondages par rapport à la statique du bâtiment. Les normes changent, il faudrait voir si tout correspond encore aux normes. Il y aurait aussi une analyse thermique, bien qu'il y ait déjà eu des travaux d'amélioration comme l'installation de fenêtres à triple vitrage. Et également une analyse de l'amiante en faisant des prélèvements des matériaux dans les mastics de fenêtre ou le carrelage, etc.

Ensuite, il faudra bien, en fonction de l'utilisation qu'on voudra en faire, étudier un projet, demander des crédits pour l'étude et les travaux ensuite. Ça, ce sont des travaux préparatoires. On a besoin d'ingénieurs spécialisés.

### Questions ou remarques

**M. Marc Favre** : est-ce que c'est judicieux de mettre cette analyse et après avoir prévu Frs. 46'000.- d'investissement pour les combles ?

**M. le Syndic** : Ce n'est pas le même bâtiment. Avant, c'était le bâtiment communal et là, c'est l'école.

**M. Cédric Margueron** : Vous avez une idée de l'affectation future de ce bâtiment ?

**M. le Syndic** : Dans le Grappillon, il y avait une question si vous avez des propositions. On a une demande pour le transformer en crèche.

**Mme Marie-Claude Maillat Jobin :** Et une autre demande d'une dame pour des cabinets de soins, physiothérapie, massages, etc.

Il n'y a plus de questions.

### 3.4 Réfection et création de 2 zones d'évitement route de Villaraboud

#### *Financement : liquidités*

**La parole est donnée à M. Silvio Keller.**

On a ici quelques images de cette route. Ça fait partie de ce qu'on avait prévu au plan financier. Ce n'était pas une priorité. Malheureusement, cette année on a eu quelques plaintes de pneus crevés. Suite à une analyse de cette partie-là, surtout la zone de la fin de la route qui est à revers toute l'année, le coffre commence à être attaqué. C'est finalement devenu une priorité.

Cette route est aussi très fréquentée. On a donc aussi décidé de faire deux zones d'évitement. Pour éviter un maximum de frais, elles seront les deux prises sur des parchets communaux, pour ne pas avoir d'acquisition de terrain à effectuer.

#### **Questions ou remarques**

**M. Emmanuel Baechler :** Depuis la zone d'évitement en haut, on verra celle du bas ou pas ?

**M. Silvio Keller :** Celle du bas, on ne va pas la voir parce que la butte est encore trop longue. Par contre, le but, c'est de voir jusqu'au village. Parce qu'actuellement, les places d'évitement sont utilisées sur les places privées des deux fermes juste avant l'entrée du village.

**M. Emmanuel Baechler :** J'ai personnellement un peu souci que ce tronçon devienne le même problème que la route Villaraboud-Vuisternens, qui, une fois aménagée un peu, est une véritable catastrophe. En effet, ces dernières années, le trafic, y compris les poids-lourds, a fortement augmenté sur ce tronçon. Et ceci, malgré l'état de la route actuelle. C'est un endroit très fréquenté et apprécié de nombreux promeneurs, dont la sécurité est complètement relative. En cas de réfection, je demande au Conseil communal de regarder avec les instances concernées les possibilités d'assurer une sécurité digne de ce nom.

Deuxièmement, est-il utile de faire cette route maintenant, alors que la voie de chemin de fer va passer pratiquement à travers et qu'elle sera certainement utilisée par les camions pour les travaux ?

**M. Silvio Keller :** Elle ne sera théoriquement pas utilisée, en tout cas pas ce tronçon. C'est vrai que le pont arrive pratiquement à hauteur de la zone d'évitement. À la dernière assemblée, j'ai dit que ce n'était pas une priorité et que je voulais attendre ces travaux. Mais ils sont prévus en 2026 ou 2027 et rafistoler cette route chaque année en attendant cette échéance, je ne trouvais pas ça utile. D'autant plus qu'il y a beaucoup de trafic, c'est pourquoi ces zones d'évitements ont été projetées. Evidemment, on ne peut pas le faire sans faire une demande à Fribourg, il y a un nouveau plan qui sera fait.

**M. Emmanuel Baechler :** Est-ce qu'il y a une possibilité de déplacer le 50 km/h un peu avant ? Parce que ça devient infernal.

**M. Silvio Keller :** Le 50 km/h se déplace comme on veut, c'est un choix du Conseil communal. C'est clair, on peut aller jusqu'au bout.

**M. Luc Pittet :** Est-ce qu'il y a une réflexion avec la réfection du réseau d'eau à faire dans une année ou deux ?

**M. Daniel Droux :** La canalisation ne longe pas la route, elles sont dans les prés. La seule chose à faire, ce sera de mettre un tube en attente pour la traversée de la route. Mais il n'y aura pas besoin de faire des tranchées toute la longueur. Le réseau est tout dans le terrain.

**M. Luc Pittet :** On ampute quand même pas mal sur la chaussée, avec les machines.

**M. Daniel Droux :** On n'a pas été aussi loin dans la pratique. Ce qu'on a constaté, c'est une traversée de route. Mais on n'a pas étudié aussi loin.

**M. Yves Morel :** Les zones d'évitement ne vont pas servir à grand-chose. Ça ne va pas empêcher les voitures de sauter dans le pré, ils n'ont aucun respect. Il y a carrément des traces.

**M. Silvio Keller :** Entre Mézières et Berlens, il y a aussi des zones d'évitement, les gens vont aussi dans le pré.

**M. Yves Morel :** Mais il y a des talus des deux côtés. Mais là, c'est plat. Ils vont avec les 4 roues dans le pré sur 50 mètres et reprennent la route.

**M. Silvio Keller :** Si on fait beaucoup plus, il y a des achats de terrain à faire, une étude.

**M. Yves Morel :** Si on veut que les places d'évitement servent à quelques choses, il faut que les paysans laissent leur piquet toute l'année.

### 3.5 Renouvellement réseau d'eau Mézières – 1<sup>ère</sup> étape

#### *Financement : liquidités*

**La parole est donnée à M. Daniel Droux.**

Je vous avais exposé à l'assemblée de ce printemps les problèmes de vétusté qu'on a sur le réseau d'eau avec cette fonte qui vieillit mal et qui a une cinquantaine d'année. On a étudié avec le bureau Ribl une première étape pour ce renouvellement du réseau qui partirait de la déchetterie verte. Et on s'arrêterait à la route cantonale, vu que depuis la route cantonale, on a un réducteur de pression.

Le projet est à Frs. 476'000.-, mais on n'a pas encore mis la subvention car elle est en cours.

On peut compter sur 19% de subvention des AF, mais aucune de l'Ecab. L'Ecab subventionne les bornes hydrantes qui sont nouvellement installées, mais ne subventionne pas le remplacement des hydrantes.

Il y a 1200 mètres de changés. On a commencé par ici, car c'est l'endroit où il y a le plus de pression étant dans le bas du village.

La fonte d'aujourd'hui est de bien meilleure qualité que ce qui se faisait en 1972.

**M. Alexandre Gremaud :** Tout ce secteur est vraiment opérationnel, il n'y aurait pas de bornes hydrantes à ajouter peut-être ?

**M. Daniel Droux :** Non, ça a été fait au moment où le réseau d'eau a été développé, on n'imagine pas en mettre de nouvelles. On est déjà pas mal desservi, on ne prévoit pas d'en ajouter. La subvention de l'Ecab, c'est frs. 2'000.-, une nouvelle borne hydrante, ça coûte entre Frs. 5'000.- et Frs. 6'000.-.

Il n'y a pas plus de questions.

### 3.6 Plateforme recharge cartes poubelles par internet

#### *Financement : liquidités*

**La parole est donnée à M. Silvio Keller, puis à Groupe E.**

Ça concerne les cartes pour les écopresse. On a des citoyens qui travaillent assez loin de la commune et nous font la remarque qu'ils n'arrivent pas à venir durant les heures d'ouverture pour recharger leur carte. Pour le moment, la secrétaire s'en charge au travers d'une enveloppe. On a aussi des demandes de la part des personnes âgées.

Il n'y a actuellement qu'un seul système, c'est Gestinergie mis au point par le Groupe E. C'est assez nouveau, je vais faire appel au responsable du Groupe E pour vous parler un peu de ce système.

**M. Philippe Curty, directeur du département tableaux et infrastructures chez Groupe E**

La grande différence avec la solution actuelle. C'est qu'aujourd'hui, pour recharger une carte, on va à l'administration communale ou pour certaines communes, un automate à billets et l'argent est stocké sur la carte. Ce qui veut dire que quand cette carte est perdue, l'argent est perdu.

Le système qu'on propose, c'est un porte-monnaie virtuel. On peut mettre plusieurs cartes sur ce porte-monnaie virtuel et si on perd une carte, cet argent n'est pas perdu, il reste toujours sur le compte virtuel. On peut le recharger avec tous les moyens usuels par e-payment, Twint, Postcard, Mastercard ou Visa avec une application qui est accessible sur son smartphone ou tablette. Pour les personnes qui ne sont pas à l'aise avec les outils numériques, on peut très bien continuer à fonctionner comme maintenant.

La 3<sup>ème</sup> possibilité, c'est un automate à billets.

Cette plateforme permet d'accéder à d'autres services. On peut aussi faire des contrôles d'accès, des calendriers interactifs pour voir la disponibilité des salles et réserver. On a tout une série de services supplémentaires. Ça permet de digitaliser des services qu'une administration communale peut offrir aux habitants de sa commune.

On a un excellent retour sur la simplicité de la plateforme, sur le fait d'être plus indépendant pour sa recharge. Et un retour des administrations, qui pour certaines, ont divisé par 3 les passages pour pouvoir recharger ces différents éléments.

C'est un portail pour construire l'avenir de l'interaction entre l'administration et les habitants d'une commune. Avec cette même carte, vous pourriez imaginer contrôler l'accès aux locaux communaux, par exemple pour donner accès aux sociétés locales.

### Questions ou remarques

**M. Emmanuel Baechler** : C'est un prix fixe ?

**M. Philippe Curty** : Non, c'est la mise en place de la plateforme.

**M. Emmanuel Baechler** : Les coûts après ?

**M. Philippe Curty** : Je ne sais pas. C'est avec la société qui élimine vos déchets que ces éléments-là ont été discutés.

**M. Fred Meier** : J'ai une question sur la compatibilité avec les autres systèmes des autres déchetteries de Romont ou Siviriez. Est-ce compatible ?

**M. Philippe Curty** : On utilise une technologie de cartes qui est majoritairement compatible avec les nouveaux systèmes. La volonté de cette plateforme, c'est de mutualiser entre plusieurs communes des systèmes à l'avenir. La plateforme fonctionne avec une technologie qui est une des dernières technologies utilisées.

**M. Alexandre Gremaud** : Vous avez présenté une borne de recharge. C'est la méthode la plus simple ? Il n'y a pas d'internet.

**M. Philippe Curty** : Vous êtes obligé d'avoir l'internet avec l'automate à billets, parce que cette borne est connectée pour pouvoir recharger votre porte-monnaie.

**M. Emmanuel Baechler** : Qui ne passe pas au moins une fois par mois devant le bureau communal ? Si certaines personnes n'ont vraiment pas la possibilité d'aller au bureau communal durant les heures d'ouvertures, je suis prêt à donner mon numéro de téléphone afin d'éviter une dépense à la commune qui me paraît complètement abusive pour l'instant.

**M. Fred Meier** : Quels sont les frais de maintenance annuels pour ce système ? Les frais pour le logiciel année par année ?

**M. Philippe Curty** : Ce n'est pas Groupe E qui a fait la proposition, c'est au travers de votre prestataire des déchets qui fait l'élimination et la vidange des bennes. Ce n'est pas directement nous. On est en train de mettre en place un contrat avec le Centre de tri Romont pour qu'on puisse avoir non seulement les bennes compactantes, mais aussi l'élimination de tous les déchets, type déchets verts, verre, carton et les autres déchets.

**M. Cédric Margueron** : Juste une remarque. Moi, j'ai eu deux fois ma carte qui était vide quand le bureau communal était en vacances l'été et aux fêtes de Noël. Quand vous avez vos sacs poubelles avec des huîtres dedans pendant deux semaines, si j'avais pu recharger par internet ou autre, ça m'aurait bien arrangé.

**M. Yves Morel** : Frs. 30'000.-, c'est pour tous les modules présentés ou juste pour la carte ?

**M. Philippe Curty** : C'est seulement pour le porte-monnaie virtuel et les déchets. Mais si vous décidez de passer sur d'autres services, on va créer un environnement Gestinergie Mézières. On va créer cette base, quand on doit ajouter des services, c'est simplement un service qu'on rajoute sur cette base qu'on a mis en place au départ. Le coût est un peu plus important au départ, après, ça se met juste en option sur la base.

**M. Yves Morel** : Par exemple, si on met l'accès à la salle communale, le module coûte combien ?

**M. Philippe Curty** : ça peut coûter comme Frs. 150.-/mois.

Il n'y a plus de questions.

### 3.7 Rapport de la commission financière

La parole est donnée à M. Denis Davet, Président.

#### **Point 1 : Aménagement fontaine route de l'Eglise**

Le Conseil communal propose un montant de CHF 25'000.00 pour rénover cette fontaine et la place alentour qui par son emplacement représente un peu la porte d'entrée du village. La Commission financière préavise favorablement cette dépense.

#### **Point 2 : Aménagement salle étage bâtiment communal**

Avec le départ des élèves à Romont, la salle des combles du bâtiment communal sera remise à disposition de la population comme à son origine. Le Conseil communal prévoit un montant de CHF 46'000.00 afin de la rendre accessible aux personnes à mobilité réduite. La Commission financière préavise positivement ce point.

#### **Point 3 : Analyse globale du bâtiment école Mézières**

La Commission financière préavise favorablement cette dépense de CHF 35'000.00.

#### **Point 4 : Réfection route de Villaraboud**

Dans son rapport sur les budgets 2022, la Commission financière avait demandé un inventaire des routes et des points noirs de circulation sur la commune. Suite à cet inventaire, le Conseil communal propose la réfection de la route de Villaraboud pour un montant de CHF 179'300.00. A noter que la planification financière prévoyait des dépenses dans ce chapitre, c'est pourquoi la Commission financière préavise favorablement cette dépense.

#### **Point 5 : Renouvellement réseau d'eau**

Là aussi la planification financière prévoyait la réfection du réseau d'eau du secteur Mézières, celui-ci souffrant d'une mauvaise qualité de la fonte de l'époque. Le Conseil communal propose une première étape pour un montant de CHF 476'000.00. La Commission financière préavise favorablement ce point.

#### **Point 6 : Plateforme recharge cartes poubelles par internet**

Certaines personnes peinent à trouver un créneau pour aller recharger leur carte pendant les heures d'ouverture de l'administration, c'est regrettable, néanmoins le montant de CHF 30'000.00 proposé pour cette solution paraît totalement exagéré, c'est pourquoi la Commission financière préavise négativement cette dépense et encourage le Conseil communal à trouver une solution moins onéreuse.

Je rajoute ici hors-rapport que lors de notre séance avec le Conseil communal, on n'a pas eu toute cette présentation de ce spécialiste au niveau de l'évolution possible de cette plateforme.

### 3.8 Vote final de chaque investissement

#### **Aménagement fontaine route de l'Eglise**

---

**Au vote à main levée, l'aménagement fontaine rte de l'Eglise Mézières est accepté**

**Oui : 53      Non : 0      Abstention : 2**

---

#### **Aménagement salle étage bâtiment communal**

---

**Au vote à main levée, l'aménagement salle étage bâtiment communal est accepté**

**Oui : 55      Non : 0      Abstention : 0**

---

## **Analyse globale du bâtiment école Mézières**

---

**Au vote à main levée, l'analyse globale du bâtiment école Mézières est acceptée**

**Oui : 53      Non : 2      Abstention : 0**

---

## **Réfection et création de 2 zones d'évitement route de Villaraboud**

---

**Au vote à main levée, la réfection et création de 2 zones d'évitement route de Villaraboud est acceptée**

**Oui : 38      Non : 12      Abstention : 5**

---

## **Renouvellement réseau d'eau – 1<sup>ère</sup> étape**

---

**Au vote à main levée, le renouvellement réseau d'eau Mézières – 1<sup>ère</sup> étape est accepté**

**Oui : 55      Non : 0      Abstention : 0**

---

## **Plateforme recharge cartes poubelles par internet**

---

**Au vote à main levée, la plateforme recharge cartes poubelles par internet est refusée**

**Oui : 19      Non : 27      Abstention : 7**

---

## **4. Baisse des coefficients d'impôt**

### **4.1 Baisse du taux d'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 0.93 à 0.85**

**La parole est donnée à M. Eric Girardin.**

Vous avez tous en mémoire les comptes des 5, 6 dernières années où nous avons fait entre Frs. 500'000.- et Frs. 800'000.- de bénéfice. L'an dernier, ce bénéfice se montait à environ 1'000'000.-.

Ce bénéfice provenait de l'impôt sur les exercices précédents des personnes physiques sur le revenu et la fortune. On a des liquidités plus que suffisantes pour pouvoir faire tourner le ménage communal et d'autre part, on a de la fortune qui nous permet d'absorber d'éventuels déficits au niveau des comptes. Les déficits ne sont plus acceptés comme avant. On avait 2,5% de tolérance, aujourd'hui, ce n'est plus possible. On peut toujours faire des déficits tant qu'on a de la fortune. Le jour où on n'a plus de fortune, l'augmentation des impôts est obligatoire.

Aujourd'hui, le Conseil communal, parce qu'il a suffisamment de liquidités et parce qu'une partie de la fortune doit aussi faire bénéficier cette baisse d'impôts de 93 à 85 points. Ça représente environ Frs. 230'000.- de rentrée fiscale en moins sur le revenu et la fortune, puisqu'on ne peut pas baisser l'impôt des deux séparément, on est obligé de le faire ensemble.

### **4.2 Baisse de la contribution immobilière de 2.5 ‰ à 2 ‰**

Ça va occasionner pour la commune environ Frs. 50'000.- de recette en moins sur les Frs. 388'000.- sauf erreur, qu'on encaisse annuellement. Avec 2,5 ‰, cette charge est relativement importante, donc c'est normal d'alléger aussi la charge des propriétaires.

#### 4.3 Rapport de la Commission financière

Le Conseil communal propose une modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques qui passerait de 93 à 85% de l'impôt de base calculé par le service des contributions. Le coût de cette baisse pour la commune représente environ CHF 230'000.00.

La Commission financière a examiné cette proposition et estime que la commune peut se permettre cette baisse, au moins pour 2023, à la vue des résultats positifs des derniers exercices comptables. Elle admet que le taux soit fixé à 85% plutôt qu'à 80% comme prévu dans la planification financière, étant donné la période instable que nous vivons depuis le début 2022.

La Commission financière préavise favorablement cette proposition.

Le Conseil communal propose également une baisse de la contribution immobilière qui passerait de 2.5 à 2 pour mille. Le coût de cette baisse représente environ CHF 50'000.00.

La contribution immobilière est le dernier impôt à avoir augmenté, il semble donc juste que cet impôt soit aussi réduit, c'est pourquoi la Commission financière préavise également favorablement cette proposition.

#### Questions ou remarques

**M. Yves Morel** : C'est pour quelle durée ?

**M. le Syndic** : C'est pour une année.

#### 4.4 Vote

##### *Baisse du taux d'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 0.93 à 0.85*

---

**Au vote à main levée, la baisse du taux d'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 0.93 à 0.85 est acceptée**

**Oui : 55      Non : 0      Abstention : 0**

---

##### *Baisse de la contribution immobilière de 2.5 ‰ à 2 ‰*

---

**Au vote à main levée, la baisse de la contribution immobilière de 2.5 ‰ à 2 ‰ est acceptée**

**Oui : 55      Non : 0      Abstention : 0**

---

#### 5. Cession de l'art. 327 RF à la Commune de Siviriez suite à son remaniement parcellaire

**La parole est donnée à M. Silvio Keller.**

On nous a demandé de céder un bout de terrain. Etant donné la zone où c'était placé, au Conseil, on a décidé de faire ça autrement. C'est de céder ce tronçon de route qui se situe au bout de la commune. C'est plus à entretenir qu'autre chose. Et des deux côtés, la route appartient à Siviriez.

#### Questions ou remarques

**M. Cédric Margueron** : Elle est cédée gratuitement ?

**M. Silvio Keller** : Ils la veulent remise en état, notamment un pontage de fissures.

**M. le Syndic** : De toute façon, nous, on utilise très peu cette route et c'est une bonne chose de la céder à Siviriez.

**M. Silvio Keller** : On va faire le minimum, car ce tronçon sera utilisé pour le nouveau pont TPF.

**M. Jean-Louis L'Homme** : La parcelle que l'on cède au remaniement se trouve où ?

**M. Daniel Droux** : Entre la maison de Willy Bochud et la Glâne.

---

**Au vote à main levée, la cession de l'art. 327 RF à la Commune de Siviriez suite à son remaniement parcellaire est acceptée.**

**Oui : 55          Non : 0          Abstention : 0**

---

## **6. Approbation des nouveaux statuts de l'Association Glâne Région - AGR**

**La parole est donnée à M. Jean-Marc Oberson.**

Comme annoncé lors de la dernière assemblée des délégués des comptes, l'Association à buts multiples de la Glâne (ABMG) reprendra à son compte l'ensemble des tâches dévolues à la Région Glâne-Veveysse dès le 1er janvier 2023. Ceci se traduit par une redistribution fondamentale des missions et des ressources au sein de l'ABMG.

A cet effet, un groupe de travail désigné par les communes membres s'est attelé à la révision et à l'adaptation des statuts de l'ABMG qui sera rebaptisée « Association Glâne Région », puisqu'il n'y a plus la Veveysse. Et nous devons voter les statuts de l'AGR qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**M. le Syndic :** C'est un peu comme tous les statuts de nos districts, ils ont déjà été adoptés par l'assemblée des délégués, mais on doit les soumettre au vote.

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic soumet ce règlement au vote.

---

**Au vote à main levée, les nouveaux statuts de l'Association Glâne sont acceptés.**

**Oui : 55          Non : 0          Abstention : 0**

---

## **7. Informations du Conseil communal**

**- Présentation du nouveau site internet et de l'application communale**

**La parole est donnée à Mme Stéphanie Simon.**

Je suis là pour l'agence de communication COMMUNEagence.

La communication est un monde qui change beaucoup. Il y a 10-15 ans, on ne communiquait pas du tout la même chose qu'aujourd'hui et on communiquera encore de manière différente dans 5 ans. Donc aujourd'hui, une grande partie de l'information, elle se fait via votre téléphone. Et désormais, si une grande nouvelle arrive dans le monde, vous allez l'apprendre d'abord par votre téléphone plutôt que par la radio ou la télévision.

La demande de Mézières était un nouveau logo. On a fait une séance auprès des membres de l'exécutif pour savoir ce qui devait être représenté. Les pâturages, le bâti via l'église, le château qu'on devine. Un logo, ce n'est pas une maquette, c'est une représentation, quelque chose de beaucoup plus léger. Il y a aussi les Préalpes fribourgeoises qu'on voit derrière et tout ceci dans des teintes plus fraîches et plus usuelles désormais. Et en lien avec le monde digital. Un logo est un outil en plus, on garde les armoiries.

Un photographe a fait des photos de la commune, d'abord de détail et pas mal d'images par drone visibles sur le site internet.

Votre site internet vieillissait comme tous les sites internet. On l'a donc remis au goût du jour.

Un site, c'est bien, mais on n'y va pas tous les jours. Pour voir ce qu'il se passe dans la commune, on propose avec le site web, une application qui est dédiée à Mézières et qui permet, en temps et en heure, à son exécutif, à son administration, de donner des informations d'actualité, route fermée, ou d'ordre général, ainsi que l'agenda. Ça vous tient au courant quasi en temps et en heure de ce qu'il se passe dans la commune. Et ça, ça change drôlement la communication.

Un journal communal comme le Grappillon, il le faut. Il faut écrire des articles sur la commune. Mais l'application vous permet de rester en contact avec votre commune.

Le site web sera changé avec le nouveau qu'on a créé ce soir à 22h. Il est conçu pour pouvoir scroller de haut en bas pour rechercher l'information, ceci pour faciliter la consultation sur les téléphones.

On espère que ce site va vivre, qui permet d'intégrer le plus d'informations par la commune et de gérer en interne le contenu.

Pour l'application, on vous a préparé une petite fiche et vous pourrez la télécharger directement à la sortie.

Il n'y a pas de questions, M. le Syndic remercie Mme Simon pour ces informations.

## 8. Divers

### Questions des habitants

#### Remarque de David Bard

*Constat que la majorité des nouvelles constructions s'intègrent difficilement au tissu bâti existant dont le caractère définit l'identité de nos villages.*

*Deux axes de réflexion :*

#### *1) Réfléchir à l'échelle de la commune*

*La mise en place d'une étude à l'échelle de nos deux villages semble indispensable pour garantir un développement harmonieux permettant de conserver les qualités actuelles et de préserver les caractéristiques identitaires de nos villages. Cette réflexion globale permettrait ainsi de continuer la croissance nécessaire de notre commune tout en la dirigeant pour assurer un espace de vie de qualité aux générations futures.*

#### *2) Renforcer le rôle de la commission*

*De par sa commission de l'aménagement, des constructions et de l'énergie, la commune a le pouvoir de réellement influencer l'impact du développement urbain.*

#### **La parole est donnée à Mme Marie-Claude Maillat Jobin**

Avec la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et les révisions des différents PAL par rapport à la densification qui est voulue pour éviter d'augmenter les zones constructibles dans les zones agricoles, il a été défini au niveau fédéral d'augmenter les indices IBUS et IOS, d'augmenter les hauteurs dans certaines zones pour permettre des constructions plus importantes. Cela permet que des fermes soient démolies. Il existe également des bâtiments protégés avec différentes classifications. Le Service des biens culturels identifie chaque bâtiment protégé en mettant quels sont les éléments remarquables à protéger.

Notre village a des bâtiments protégés, mais la ferme qui a été démolie à côté de l'église n'était pas protégée. Au centre du village, on a également ce périmètre ISOS, qui est une classification au niveau national. Le village, par son implantation, est digne d'intérêt au niveau national.

Pour toute nouvelle construction ou transformation intégrée dans ce périmètre ISOS, il y a le Service des biens culturels qui a des exigences particulières au niveau esthétique notamment.

Chaque commune, lorsqu'elle édicte son PAL et son RCU, peut définir des restrictions plus importantes. Notre PAL n'a pas de contrainte particulière et laisse une plus grande liberté, certainement au détriment de la qualité. Après, ce sont des appréciations individuelles.

Pour renforcer le rôle de la Commission d'urbanisme et de l'énergie, j'ai pris contact avec notre urbaniste du bureau Archam. Il m'a indiqué que dans d'autres communes, Siviriez, Grandvillard ou Bulle par exemple, des analyses sont en cours. Vous connaissez les durées pour ces mises à l'enquête de PAL, nous n'avons toujours pas l'autorisation pour notre PAL, depuis le temps qu'on en parle. Si on veut y apporter des modifications, c'est une mise à l'enquête, les délais. On pourrait peut-être voir pour des périmètres plus définis, faire des plans d'aménagement cadres pour des périmètres déjà construits ou pour des périmètres pas construits mais qu'on voudrait laisser verts pour ne pas remplir tous les espaces vides. Cette réflexion peut être faite, mais pour le moment, par rapport à notre PAL et notre RCU, on n'a aucun moyen d'agir plus loin en ce sens.

#### **Remarque de M. Jean-Claude Dumas**

*1. Y aura-t-il la possibilité de payer ces factures communales (impôts – taxes – etc.), via l'**application e-bill**, comme le font déjà plusieurs communes ?*

**La parole est donnée à M. Eric Girardin.**

On a posé la question à la société qui gère notre application métier, c'est possible d'intégrer la solution e-bill. On a reçu l'offre, ça coûte Frs. 3'200.- pour intégrer cette possibilité à l'infrastructure métier que l'on a aujourd'hui. On va présenter ça au Conseil qui va statuer.

**2. Quel est le point de rassemblement communal, lié à un problème de coupure d'énergie, de catastrophe ou autres ? La protection de la population devrait les connaître mais le citoyen également.**

**M. le Syndic prend la parole.**

Nous avons reçu fin novembre début décembre le formulaire à étudier et à remplir pour le point de rencontre. Ce point sera de toute façon à l'administration communale. Mais ils demandent beaucoup de choses et avons jusqu'au 31 décembre pour répondre. Le Conseil communal va se pencher là-dessus lors du prochain conseil.

**3. Est-ce que vous pensez mettre en place un moyen d'avertir la population, par exemple via une application de messagerie instantanée de type WhatsApp ou Threema ou autre ? Cela serait bien utile, lors de cas spontané (coupure d'eau – etc.)**

Ce point a été traité lors des informations du Conseil communal.

## Questions de M. et Mme Christian et Evelyne Guillaume

### **Fibre optique**

*Lors des dernières élections, notre conseil communal avait mis dans son programme électoral le passage à un réseau de communication haut débit pour l'ensemble de la commune (Fiber to the Home).*

*Nous pensons que le CC devrait, d'une part, aller au bout de ses engagements, et d'autre part, comprendre, surtout après une pandémie, que du fait du changement de mode de travail, ceci est d'une importance capitale.*

*D'autre part, nous tenons à préciser que cette amélioration doit être proposée sans obligation de choix d'un opérateur.*

*Quelle est la situation à ce jour et quel est le programme prévu ?*

**La parole est donnée à M. Eric Girardin.**

Effectivement, on avait comme objectif de mettre en place la fibre optique à Berlens. Quand on a eu les premières discussions pour installer la fibre optique à Mézières, on a évidemment parlé de la commune dans son entier. Il se trouve que le secteur Berlens a encore un réseau câblé qui est encore de relativement bonne qualité. Au vu de cette qualité, les débits sont encore suffisants et ne justifient pas aux yeux de FTTH et du canton d'intervenir sur Berlens pour installer la fibre. Ça, c'était la situation il y a quelques années. Nous sommes toujours en contact, soit avec FTTH, soit avec Swisscom, pour évaluer la situation et introduire cette fibre. Pour l'instant, ce n'est pas prévu mais les discussions sont toujours en cours.

L'autre élément, c'est que FTTH, qui travaille avec Net+ ou Swisscom, va le faire pour autant qu'il y ait un certain nombre d'abonnés qui se raccordent. C'était le cas à Mézières. Ce sera probablement encore le cas sur Berlens avec FTTH et Net+. Pas sûr qu'on puisse mettre la fibre sans avoir l'obligation de choix.

### **La parole est à l'assemblée**

**M. Lionel Dumas :** Le carrefour qui relie Mézières à Villariaz, devant la laiterie, est dangereux à mes yeux. D'une part, le bord de la route est creusé à force des passages des véhicules. Je crois sauf erreur qu'il avait été discuté de refaire cette route. Villariaz l'a fait. Quand sera-t-elle élargie ?

**M. Silvio Keller :** Ce tronçon fait partie de la planification financière. On ne l'a pas mis pour cette fois, parce que les bordures ont été refaites avant le passage du Tour de France. C'est vrai que les bus réclamaient car ce n'était pas assez large. Mais on a fait cette réfection temporaire. Mais ce tronçon sera élargi pour rejoindre les dimensions de la route de Villariaz.

**M. Lionel Dumas :** Il y a déjà le premier bout vers le cabanon électrique, c'est creusé sur le côté sur 20-30 cm. Il y a un vélo ou un scooter qui passe, c'est dangereux. Il faudrait refaire déjà cette partie.

**M. Silvio Keller :** On verra les priorités. Mais il est clair que si ça vient comme ça dangereux, ça passera pour l'année prochaine.

**M. Fred Meier :** J'ai une suggestion pour le tronçon depuis la route cantonale vers la route de l'église qui est dangereux On ne peut pas croiser. Il y a beaucoup de voitures qui vont sur le trottoir. À mon avis, il devrait y avoir une solution simple, c'est de faire ça en sens unique avec retour par le chemin du Tremblex. J'aimerais bien que le Conseil réfléchisse à cette idée.

D'autre part, de plus en plus de communes et villes introduisent des zones à 30 km/h. J'aimerais également savoir quels sont les plans de Mézières.

**M. Silvio Keller :** La demande a déjà été faite auprès des instances cantonales pour cette zone à 30 km/h. Et au vu de la visibilité et de la largeur, le canton a refusé. L'autre possibilité, à savoir le sens unique, malheureusement, ils trouvent que c'est trop étroit. On peut relancer la chose. Mais pour améliorer, on a mis des marquages « Ecole » au sol. Mais la zone 30 nous a été refusée.

**M. le Syndic :** C'est vrai que c'est notre cheval de bataille et ça fera plaisir à M. Hummel qui demande aussi un sens unique. Mais il faut qu'on insiste.

**M. Johannes Hummel :** À propos de ça, aujourd'hui, j'ai de nouveau vu le bus scolaire qui s'arrête sur le passage piéton. C'est dangereux.

**M. le Syndic :** Il ne doit pas s'arrêter là-bas, il doit faire le tour du bâtiment.

**M. Johannes Hummel :** Il ne le fait pas parce que c'est trop dangereux. Il y a de la glace, la neige. Parce qu'en même temps, il y a des voitures qui ont doublé et il y avait des élèves qui traversaient le passage piétons. C'est une situation vraiment catastrophique.

**M. Cédric Margueron :** Vous avez brièvement évoqué la cabane forestière et la transformation de cette cabane. Par quoi ça en est ?

**Mme Marie-Claude Maillat Jobin :** À pas grand-chose. On relance régulièrement Fribourg. C'est un bâtiment qui est hors-zone., donc il doit y avoir une décision spéciale de la DIME. Ces projets hors zone du canton de Fribourg passent par Bern, parce que le canton de Fribourg a été trop laxiste. On est toujours en attente d'une réponse, mais on va essayer de faire avancer tout ça.

**M. Manu Baechler :** Félicitations et remerciements au Conseil communal pour la magnifique journée que nous avons passés avec les retraités hier à Villaraboud. Merci encore.

Comme il n'y a plus de question, M. le Syndic remercie tout le personnel de la Commune pour le travail effectué durant l'année. Un merci au régisseur de cette salle. Merci aux membres des différentes commissions. Un tout grand merci spécial à la Commission financière avec laquelle nous travaillons main dans la main et surtout, nous apprécions leurs propositions. Un merci spécial à notre secrétaire et nos caissières, ainsi qu'à mon Conseil communal pour le travail effectué et l'excellente collaboration. Le Conseil communal vous souhaite un joyeux Noël et vous présente tous ces vœux pour 2023.

Assemblée clôturée à 21h25.

Au nom du Conseil communal

La Secrétaire

Corinne Pichonnat

Le Syndic

Jean-Claude Raemy